

## 01 - Organisation communale de crise



*Ce questionnaire est uniquement destiné à aider à concevoir l'organisation communale de crise à mettre en place et ne se veut en aucun cas exhaustif ...*

Où le Poste de Commandement Communal (PCC) sera-t-il implanté ? *(généralement dans une des salles de la mairie. Dans tous les cas : dans un lieu en dehors de la zone à risque, accessible aux membres du PCC mais inaccessible au public et aux médias, suffisamment équipé en moyen de communication, etc.)*

Quel est le nombre de personnes mobilisables pour assurer les missions de terrain ? *(les identifier au besoin selon leurs compétences, leur disponibilité et le rôle qu'elles peuvent avoir lors de la crise)*

Si la commune est suffisamment pourvue en moyen humain, est-il possible de répartir ces personnes dans des cellules selon leurs compétences afin d'être plus opérationnel ? *(ex : cellule logistique, cellule surveillance et sécurité, etc. – cf. modèle d'organigramme d'organisation)*

Combien de personnes faudra-t-il affecter au PCC ? *(à minima : un binôme composé d'un responsable et d'une personne assurant le secrétariat ; au mieux : le DOS, le RAC, le secrétariat et les responsables de chaque cellule)*

Le maire connaît-il sa fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) qu'il endossera en temps de crise ? *(Le DOS déclenche le Plan Communal de Sauvegarde, assure la liaison avec la préfecture, les médias, la population, prend ou participe à la prise de décisions.)*

Qui peut être désigné comme étant le Responsable des Actions Communales (RAC) ? *(personne qui aura la responsabilité de coordonner l'ensemble des opérations de terrain, d'assurer la complémentarité entre les opérations de secours et de sauvegarde, de suivre en temps réel les actions et décisions, d'anticiper les besoins des phases suivantes par une analyse de la situation, etc. – En général le responsable des services)*

Dans les communes disposant de peu de personnel, quelle organisation doit être mise en place ? Le Maire peut-il cumuler les rôles de DOS et de RAC ?

Le PCC sera-t-il suffisamment équipé en moyen de communication ? Sinon, quels sont les besoins ?

Quels outils sont-ils à créer pour permettre au responsable d'avoir une vision d'ensemble de la situation ? *(main-courante, cartes de la commune, fiches décrivant les différents scénarios étudiés et leurs conséquences potentielles)*

Quels outils sont-ils à créer pour permettre aux membres du PCC d'agir rapidement ? *(annuaires (des autorités, des membres de l'organisation communale, des partenaires, des entreprises, des associations, etc.), des documents préétablis et immédiatement opérationnels (arrêté de réquisition, etc.), des fiches avec les consignes d'urgence à faire appliquer selon les situations (quelle mission pour quelle personne), etc.)*

Si l'organisation imaginée semble complexe, peut-on concevoir un organigramme reflétant le plus justement possible l'organisation communale de crise afin qu'elle soit aisément lisible par l'ensemble de ses membres ?